

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant
l'ordonnance n°550/029 du 6 mars 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Ku Gicaniro

Rapport juillet – septembre 2019

TABLE DES MATIERES	PAGES
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
INTRODUCTION GENERALE.....	4
<i>La thématique bonne gouvernance traite le dialogue politique controversé au Burundi mais organisé en cachette avec un petit nombre d'acteurs politiques.</i>	<i>4</i>
I. THEMATIQUE EDUCATION.....	5
<i>I.1 Renvoi de plus de 200 élèves au Lycée du Lac Tanganyika</i>	<i>5</i>
<i>I.2. Des élèves contraints de s'asseoir par terre en classe en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie</i>	<i>5</i>
<i>I.3. Au Burundi, seul le concours national de la 9^{ème} Fondamental sera considéré pour avancer dans l'autre cycle</i>	<i>5</i>
<i>I.4. Au Burundi, un très faible taux de réussite au test pour le post-fondamental.....</i>	<i>6</i>
<i>I.5. Mise en place d'une commission de redéploiement sur base de sensibilité politique</i>	<i>6</i>
II. THEMATIQUE FEMME.....	6
<i>II. 1. Des Violations du droit à la vie.....</i>	<i>6</i>
<i>II.2. Des femmes victimes des violences sexuelles</i>	<i>7</i>
<i>II. 3. Des femmes victimes de torture.....</i>	<i>8</i>
<i>II.4. Des femmes victimes d'arrestations arbitraires.....</i>	<i>8</i>
III. THEMATIQUE JEUNESSE	9
<i>III.1. La banque de la jeunesse au Burundi.....</i>	<i>9</i>
<i>III.2. Intolérance politique entre les jeunes des partis politiques CNDD-FDD et CNL.....</i>	<i>10</i>
<i>III.3. Implication des Imbonerakure dans les violations des droits de l'homme commises au Burundi.....</i>	<i>11</i>
IV. THEMATIQUE SANTE.....	12
<i>IV.1 L'épidémie de choléra</i>	<i>12</i>
<i>IV.2. Au Burundi, une personne sur deux souffre du paludisme.....</i>	<i>12</i>
<i>IV.3. L'interdiction du dépistage volontaire en province de Kayanza.....</i>	<i>13</i>
V. THEMATIQUE JUSTICE.....	13
<i>V.1. Ingérence des corps de sécurité dans les activités des partis politiques.....</i>	<i>13</i>
<i>IV.2. Du silence de la justice face aux infractions commises par des agents étatiques</i>	<i>14</i>
<i>V.3. Prolongation du mandat de la commission d'enquête sur le Burundi.....</i>	<i>15</i>
VI. THEMATIQUE BONNE GOUVERNANCE.....	15
<i>VI.1. Dialogue politique controversé au Burundi.....</i>	<i>15</i>
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	16

SIGLES ET ABREVIATIONS

APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues
CDP	: Conseil des Patriotes
CDS	: Centre de Santé
CNARED	: Coalition National pour le Rétablissement d'un Etat de Droit
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
CPI	: Cour Pénale Internationale
DDH	: Défenseur des Droits Humains
DCEFTP	: Direction Communale de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle
EAC	: East African Community
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FONIC	: Fonds National d'Investissement Communal
OCHA	: Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
RANAC	: Rassemblement National pour le Changement
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIDA	: Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SNR	: Service National de Renseignement
VIH	: Virus d'Immuno Déficience Humaine
VS	: Violences Sexuelles

INTRODUCTION GENERALE

Depuis le 25 avril 2015, le Burundi connaît une crise sans précédent déclenchée par la décision du Président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat en violation de l'Accord d'Arusha et de la Constitution qui en est issue. Cette crise liée au 3^{ème} mandat a eu un impact négatif sur la vie de la population burundaise dans tous les secteurs du pays.

Ainsi, ce rapport thématique traitera des principales conséquences de la crise marquant la période des mois de juillet à septembre 2019 dans les thématiques de l'éducation, de la femme, de la jeunesse, de la santé, de la justice et de la gouvernance.

La première thématique sur l'éducation va traiter des cas de mauvaises conditions d'apprentissage, de renvoi des élèves après plusieurs semaines depuis la rentrée scolaire, un faible taux de réussite ainsi que des irrégularités dans la nomination des responsables des commissions au sein du Ministère de tutelle.

La seconde thématique centrée sur la femme va traiter des violences faites aux femmes notamment des tueries, des VS, des cas de torture et des arrestations arbitraires.

Concernant la thématique jeunesse, il sera question d'analyser comment le gouvernement prévoit la lutte contre la pauvreté au sein de la jeunesse de façon sélective notamment la mise en place de la banque de la jeunesse au Burundi, l'intolérance politique entre les jeunes des partis politiques du CNDD-FDD et du CNL ainsi que l'implication des Imbonerakure dans les violations des droits de l'homme commises au Burundi.

La thématique santé va aborder la problématique de lutte contre des maladies épidémiques en l'occurrence le paludisme et le choléra ainsi que le problème lié au dépistage volontaire du VIH/SIDA.

La thématique justice va examiner l'ingérence des corps de sécurité dans les activités des partis politiques ainsi que le refus catégorique du Gouvernement burundais à collaborer avec la Commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi.

La thématique bonne gouvernance traite le dialogue politique controversé au Burundi mais organisé en cachette avec un petit nombre d'acteurs politiques.

Pour clore, la Ligue Iteka va émettre une conclusion et des recommandations à l'endroit des acteurs pouvant contribuer à trouver des remèdes aux défis relevés dans ce rapport thématique.

I. THEMATIQUE EDUCATION

La thématique éducation va traiter des cas de mauvaises conditions d'apprentissage, de renvoi des élèves après quelques semaines depuis la rentrée scolaire, un faible taux de réussite ainsi que des irrégularités dans la nomination des responsables des commissions au sein du Ministère de tutelle.

I.1 Renvoi de plus de 200 élèves au Lycée du Lac Tanganyika

Après trois semaines de fréquentation au cycle post-fondamental du Lycée du Lac Tanganyika, 210 élèves de cet établissement ont été renvoyés par la DCEFTP de Mukaza en Mairie de Bujumbura en collaboration avec le président de la commission d'orientation selon Laurent Nkengurutse, directeur du Lycée du Lac Tanganyika II. Ces élèves n'avaient pas obtenu 50% au concours d'orientation et de certification de la 9^{ème} année. Ainsi, parmi ces élèves renvoyés, une grande partie d'entre eux avait évolué à cet établissement.

Signalons que depuis le 19 septembre 2019, cet établissement a été scindé en deux lycées distincts à savoir le Lycée du Lac Tanganyika I et II avec deux directeurs. Selon Nkengurutse, ces enfants chassés avaient déjà intégré les différentes sections du cycle post-fondamental : 99 avaient intégré la section économique, 82 section scientifique et 29 dans la section des Langues.

Le cas de cet établissement a montré des insuffisances en matière de suivi au niveau de la gestion des établissements secondaires. Ainsi, une des conséquences est que les élèves chassés seront obligés de se faire réinscrire à d'autres établissements dans d'autres sections et de se procurer de nouveaux matériels scolaires.

I.2. Des élèves contraints de s'asseoir par terre en classe en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 septembre 2019 indique que depuis la rentrée scolaire 2019-2020, à l'ECOFO Gasenyi II, zone urbaine de Gihosha, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, des élèves de 9 classes étudient assis par terre. Selon des sources sur place, sur 15 salles de classes, seules 6 sont équipées de bancs pupitres. Selon les mêmes sources, étant assis par terre, les écoliers éprouvent des difficultés à suivre les cours. Après la diffusion sur les réseaux sociaux des images des écoliers assis par terre, la Mairie de Bujumbura a octroyé des bancs pupitres à cet établissement mais le directeur de cet établissement a fait savoir que l'appui de la Mairie de Bujumbura n'a pas été suffisant.

I.3. Au Burundi, seul le concours national de la 9^{ème} Fondamental sera considéré pour avancer dans l'autre cycle

Dans un point de presse animé en date du 16 août 2019 par Juma Édouard, porte-parole du Ministère de L'Education, de la Formation technique et Professionnelle, seuls les résultats du concours national déterminent la réussite dans le cycle fondamental.

"Même l'élève qui a eu 0 % dans les examens mais qui est parvenu à réussir le concours national aura le droit d'avancer dans le cycle post fondamental", a indiqué Juma Edouard.

"Il n'y aura même pas de délibération. Que les responsables le sachent même ceux qui ont échoué dans la note en Education. Cette décision est déjà en vigueur", a conclu Juma Édouard.

I.4. Au Burundi, un très faible taux de réussite au test pour le post-fondamental

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, les résultats du concours national ont été très faibles. Selon l'annonce faite en date du 15 août 2019 par Prosper Ntahogwamiye, porte-parole du Gouvernement, celui-ci déplore un faible taux de réussite élevé à 14% au niveau national.

Le conseil des ministres a fixé la note de réussite à 35% pour accéder à l'enseignement post fondamental soit une note de 70/200 au concours national édition 2018-2019.

Avec ce pourcentage, le Ministère de l'Education nationale prévoit d'avoir 63% d'élèves qui devraient passer de la 9^{ème} fondamentale à la classe de 1^{ère} post fondamental pour l'année scolaire 2019-2020.

Le conseil des Ministres n'a pas statué sur le sort de 37% soit 36 639 écoliers sur les 99 025 qui s'étaient inscrits pour passer le concours national, vu qu'ils terminent le fondamental sans l'âge et le niveau de se débrouiller dans la vie quotidienne.

Dans les écoles à régime d'internat, le conseil des ministres a retenu la note de 50%, soit 100/200 en fonction des places disponibles.

Cette note de 50% sera également la condition exigée pour avoir accès à l'enseignement post fondamental dans les écoles publiques de la Mairie de Bujumbura.

I.5. Mise en place d'une commission de redéploiement sur base de sensibilité politique

En date du 18 juillet 2019, la Ministre de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle, Janvière Ndirahisha, a mis en place une commission de redéploiement du personnel enseignant en vue de desservir les écoles ayant un déficit des enseignants.

Même si les représentants syndicaux ont été intégrés, la commission a été mise en place sans consultation des syndicats. En plus, la totalité des membres de la commission choisis parmi les agents de ce ministère sont membres du parti au pouvoir CNDD-FDD dont le président est Victor Ndabaniwe, représentant d'un syndicat proche du pouvoir « Syndicat National des Travailleurs de l'Enseignement Fondamental».

II. THEMATIQUE FEMME

Au cours de la période de juillet à septembre 2019, des violences faites aux femmes ont été observées. Il s'agit notamment des tueries, des VS, des cas de torture et des arrestations arbitraires.

II. 1. Des Violations du droit à la vie

Dans certaines provinces du pays, la Ligue Iteka a relevé 8 cas de femmes tuées dont 2 retrouvées cadavres. Parmi les femmes tuées, il y a celles qui ont été tuées par des policiers, par des gens non identifiés, par leurs maris et par des gens du voisinage.

Les cadavres de certaines de ces femmes tuées ont été retrouvés dans différents endroits du pays. Il y a aussi des femmes tuées qui n'ont pas pu être identifiées. Parmi les victimes, certaines présentaient des signes montrant qu'elles avaient été tuées après avoir été violées. La province qui vient en tête est celle de Kayanza avec 4 cas sur un total de 8 femmes tuées.

A titre d'exemple, en date du 11 septembre 2019, sur la colline Nyavyamo, zone Ndora, commune Bukinanyana, province Cibitoke, un corps sans vie d'une jeune fille non identifiée,

âgée d'au moins 18 ans, a été retrouvée. Selon des sources sur place, le corps de cette fille était nu et présentait des signes montrant qu'elle avait été violée avant d'être tuée. Selon les mêmes sources, deux suspects ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête.

II.2. Des femmes victimes des violences sexuelles

La Ligue Iteka a observé 15 cas de femmes et filles victimes de VS dans différentes provinces du pays. Parmi les victimes identifiées figurent 5 femmes et 10 mineures. La plupart de ces victimes ont été violées par des Imbonerakure et des membres du parti CNDD-FDD. Du fait de leur appartenance au parti au pouvoir, certains présumés auteurs restent libres. D'autres présumés auteurs sont soutenus par des Imbonerakure qui intimident les familles des victimes qui tentent de porter plainte et sont obligées d'accepter de régler les affaires à l'amiable.

A titre d'exemples :

En date du 10 juin 2019, sur la colline Ruvyagira, commune Bweru, province Ruyigi, le chef de cette colline, Frédéric Mvuyekure a violé P., fille âgée d'environ 25 ans, malade mentale, habitant chez le présumé auteur. Selon des sources sur place, ce dernier a profité de l'absence de son épouse pour prendre par force cette fille. La famille de la victime a tenté de porter plainte mais des jeunes Imbonerakure l'ont intimidée et ont réglé cette affaire à l'amiable en exigeant à ce présumé auteur de dédommager la famille et celle-ci a reçu une somme de 200 000 fbu.

En date du 4 juillet 2019, sur la sous colline Kiramata, colline Monge, commune Ntega, province Kirundo, E. A., âgée de 14 ans, élève, a été violée par un Imbonerakure, Jean Bosco Ndayisenga. Selon des sources sur place, depuis le 1^{er} juillet 2019, la victime qui avait été enlevée et enfermée dans une maison appartenant à cet Imbonerakure, a été retrouvée par sa famille. Selon les mêmes sources, Ndayisenga avait menacé Damien Sindakira, père de la victime, membre du parti CNL que les Imbonerakure de cette colline se sont engagés d'engrosser toutes les filles des opposants comme leur chanson le cantonne « Tera inda abakeba bavyare Imbonerakure ». Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'Hôpital pour des soins médicaux. A cause des menaces perpétrées par des Imbonerakure à l'encontre des familles des membres du parti CNL ayant des filles, plus de 6 filles de ces membres dudit parti ont fui la commune et sont allées s'installer ailleurs.

Dans la nuit du 13 août 2019, sur la colline centre-ville, zone, commune et province Bubanza, I. K., âgée de 13 ans, travailleuse domestique, a été violée après avoir été droguée. Selon des sources sur place, le patron de la victime, Gérard Minani, membre du parti CNDD-FDD a été pointé du doigt. Selon les mêmes sources, la victime a été transportée au centre Seruka de Bujumbura Mairie pour être soignée tandis que le présumé auteur est resté libre.

Les conséquences du viol sont graves et durables, quel que soit l'âge de la victime. Le viol touche la femme dans son honneur et dans sa dignité et les victimes ont tendance à garder secret des violences qu'elles ont subies. Ce qui entraîne des problèmes émotionnels et de santé mentale, des difficultés scolaires et professionnelles, des troubles du comportement alimentaire (anorexie, boulimie), trouble du sommeil, des comportements sexuels à risque, des conduites suicidaires, des grossesses non désirées et précoces...

Pour le cas des viols, selon la loi N°1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre, dans son article 47, il est stipulé que : « *Tout acte d'intimidation ayant pour but l'abandon d'une procédure judiciaire*

concernant les Violences Basées sur le Genre est punissable d'une servitude pénale de dix ans et d'une amende de cinquante mille à cent mille francs burundais ».

Le droit de porter plainte a été également violé comme le dit ladite loi en son article 58 qui stipule que : « *La victime de la violence basée sur le genre et toute autre personne affectée a le droit de saisir les juridictions compétentes pour dommages et intérêts*».

II. 3. Des femmes victimes de torture

La ligue Iteka a relevé 5 cas de femmes torturées et les présumés auteurs sont des Imbonerakure et administrateurs communaux. Certains de ces derniers reprochaient à leurs victimes d'appartenir au parti CNL. Les administrateurs communaux viennent en tête avec 4 cas sur les 5 cas relevés.

A titre d'exemples :

Trois élèves torturées en commune Bwambarangwe, province Kirundo

En date du 2 septembre 2019, au bureau de l'administrateur communal de Bwambarangwe, l'administrateur Fébronie Niyindabiye, a tabassé Joséphine Pfukamusenge, âgée de 22 ans, Vestine Muhawenimana, âgée de 18 ans et Alphonsine Niyonsenga, âgée de 15 ans, toutes élèves et d'une même famille. Selon des sources sur place, accusées de préparer des chansons du parti CNL et de danser pour ledit parti pendant l'ouverture de la permanence, ces victimes avaient été convoquées par cette autorité communale par le biais du prénommé Emmanuel alias Bigombero, Imbonerakure qui travaillait à la commune Bwambarangwe. Selon les mêmes sources, Josephine Pfukamusenge était dans un état critique et a été alitée à l'hôpital Kanyinya.

Une personne torturée en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural

En date du 22 septembre 2019, vers 22 heures, dans un bistrot communément appelé « Abiyunze » de la colline et zone Jenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, Diomède Ndashinyuye, administrateur communal de Mugongo-Manga, a tabassé Yvette Iradukunda, une jeune fille cabaretière à l'aide des coups de bâton et de pied. Selon des sources sur place, la victime a été réveillée chez elle par cette autorité qui a par après fermé la porte étant à l'intérieur avec la victime. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours et des Imbonerakure de la localité sont intervenus pour assurer la protection de cet administrateur. La victime a été conduite la même nuit à l'hôpital de Jenda où elle a été alitée. La fille a été menacée plusieurs fois par cet administrateur avant de passer au crime.

Une femme torturée en commune Busoni, province Kirundo

En date du 21 septembre 2019, Ntirenganya, Imbonerakure de la colline Rutabo, commune Busoni, province Kirundo, a tabassé et traumatisé sa femme enceinte, Floride Kamwiza. Selon des sources sur place, il l'accusait d'avoir bénéficié d'une somme de 4000 fbu de la part du parti CNL après avoir balayé et participé à la décoration de la permanence dudit parti et d'y adhérer. Selon les mêmes sources, cette femme avait des blessures au niveau de la jambe gauche et elle a été hospitalisée au CDS Rutabo. Le présumé auteur n'a pas été inquiété.

II.4. Des femmes victimes d'arrestations arbitraires

La ligue Iteka a relevé 5 cas de femmes arrêtées arbitrairement. Parmi ces 5 femmes qui ont été arrêtées, il y a celles qui ont été arrêtées à cause de leur appartenance au parti CNL et les autres

ont été arrêtées pour des raisons inconnues. Les présumés auteurs sont des agents du SNR, des policiers et des Imbonerakure.

A titre d'exemple, en date du 25 juillet 2019, sur la colline Rwarangabo, zone Gatsinda, commune Mwumba, province Ngozi, 7 membres du parti CNL dont Ezéchiel Niyonkuru et Rosalie Manizana ont été arrêtés et conduits au chef-lieu de la zone Gatsinda par des Imbonerakure dirigés par Pascal Masabo, chef de zone Gatsinda. Selon des sources sur place, ils ont été par après emmenés au cachot communal de Mwumba situé à Kiziba de la colline et zone Buye. Selon les mêmes sources, ils étaient en train de chercher une maison à louer pour servir de permanence zonale du parti CNL mais ils ont été accusés de tenir une réunion clandestine.

III. THEMATIQUE JEUNESSE

Selon la charte africaine de la jeunesse, un jeune est toute personne âgée de 15 à 35 ans. Selon le RGPH 2008, 66% de la population burundaise avait moins de 25 ans. Cette grande partie de la population devrait attirer l'attention des dirigeants pour le bon avenir du pays. Au cours de ce rapport, la Ligue Iteka va traiter la tendance douteuse de la mise en place de la banque de la jeunesse afin de lutter contre la pauvreté, l'intolérance politique entre les jeunes du parti CNDD-FDD et CNL ainsi que l'implication des Imbonerakure dans les violations des droits de l'homme commises au Burundi.

III.1. La banque de la jeunesse au Burundi

Selon la charte africaine de la jeunesse ratifiée par le Burundi, dans son article 14 **«De la lutte contre la pauvreté et l'intégration socioéconomique des jeunes»** en alinéa 2 point d, *« les Etats doivent faciliter l'accès au crédit en vue de promouvoir la participation des jeunes aux projets agricoles et autres projets qui concernent les moyens de subsistance durable »*. En plus, la charte oblige les Etats signataires en son article 12, alinéa 1 que *« Tout Etat partie met en œuvre une politique nationale globale et cohérente de la jeunesse »*.

Le Burundi s'est doté de la Politique Nationale de la Jeunesse en 2016 qui, dans son axe stratégique d'accès des jeunes à l'emploi et à l'auto-développement, dans ses actions prioritaires de la promotion des initiatives des jeunes prévoit de mettre en place un fonds de garanti pour soutenir les jeunes entrepreneurs.

Le Gouvernement via Jean-Bosco Hitimana, Ministre de la Jeunesse, des sports et de la culture d'alors, avait promis lors du forum national des jeunes en 2017 que la banque d'investissement des jeunes allait voir le jour au cours du premier trimestre de 2018 avec un capital de 30 à 40 milliard de francs burundais¹. La banque d'investissement pour les jeunes n'a pas encore été créée malgré son importance vu la situation économique de la jeunesse Burundaise.

Mais le projet revient avec des différences dans les actions. Dans un projet de décret portant création, missions, organisation et fonctionnement de la Banque de Commerce et d'Investissement pour les Jeunes au Burundi, présenté par la Ministre de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information au conseil des ministres du 30 juillet 2019 et adopté par le conseil des ministres, prévoit que la banque aura un capital de 10 milliards de franc burundais

¹ <https://www.ppbd.com/index.php/extras/economie-sciences-education-formation/7439-ministere-en-charge-de-la-jeunesse-creation-d-une-banque-des-jeunes>.

dont les actionnaires sont l'Etat du Burundi à hauteur de 15% et les communes à hauteur de 85%.

Etant donné que les communes sont les actionnaires principaux de cette banque et que le parti CNDD-FDD a déjà créé des coopératives Sangwe sur toutes les collines, la banque risque de servir les jeunes d'un seul parti politique vu que la banque privilégiera beaucoup plus les groupes constitués que les individus.

Il convient de signaler que le parti CNDD-FDD a mis en place un projet de créer des coopératives dénommées Sangwe sur toutes les collines du pays. Les coopératives sont déjà créées dans différents coins du pays et le parti a déjà entamé des activités de distribution du bétail à ces dernières pour les soutenir.

Au mois de juillet 2019, lors de la distribution des vivres aux vulnérables de la commune de Gishubi après celle de Giheta, du bétail a également été distribué aux quarante coopératives en commune Gishubi. Lors de ces activités rehaussées par le secrétaire national du parti CNDD-FDD, Evariste Ndayishimiye a apprécié le courage de cette coopérative et a ajouté que le gouvernement soutient l'initiative de créer des coopératives. Pour cette raison, dans sa politique, le Gouvernement a mis à disposition dans les fonds alloués aux communes via le FONIC, un fonds destiné à soutenir les coopératives².

III.2. Intolérance politique entre les jeunes des partis politiques CNDD-FDD et CNL

Depuis l'agrément du parti CNL en date du 14 février de l'année 2019, celui-ci s'est lancé dans les activités d'implantations des permanences sur tout le territoire du Burundi. A la veille des élections de 2020, le phénomène d'intolérance politique continue et s'accroît dans tout le pays.

Le parti CNDD-FDD au pouvoir depuis 2005 a érigé la dictature, l'exclusion, la discrimination et la violence politique en un mode de gouvernance à tous les niveaux de la vie du pays. Il veut régner en monopartisme absolu en excluant sans scrupule les autres formations politiques de la course électorale. Les assassinats politiques, les emprisonnements abusifs, des actes de torture et d'intimidation sont le lot quotidien des membres des partis politiques de l'opposition surtout ceux du parti CNL. A cela s'ajoutent des cas de démolitions des permanences du parti CNL dans différentes provinces du pays.

La jeunesse Imbonerakure est utilisée par le parti CNDD-FDD comme un instrument de répression contre les membres des partis de l'opposition afin d'arriver à ses objectifs de se maintenir au pouvoir.

A titre illustratif :

Dans la province de Bubanza, en date du 30 août 2019 sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, des échauffourées ont éclaté entre des jeunes Imbonerakure et les membres du parti CNL. Ces Imbonerakure ont battu les membres du parti CNL lorsqu'ils se préparaient à ouvrir leur permanence dans cette zone. Ces Imbonerakure étaient dirigés par leur chef prénommé Laurent. Deux membres du parti CNL Matata Augustin et Jean Marie Kidumu ont été blessés au niveau des yeux, de la bouche et du dos. Augustin Matata a été victime d'avoir donné sa

² <http://www.provincegitega.gov.bi/index.php/81-actualites/526-distribution-de-betail-et-de-nourriture-aux-personnes-vulnerables-de-la-commune-de-giheta-et-de-gishubi>

parcelle pour construire la permanence du parti CNL à Buringa. Les victimes ont été conduites au CDS se trouvant à la 13^{ème} transversale Maramvya, en commune Mutimbuzi.

En province Bujumbura rural, à l'hôpital Kira de Bujumbura, Serges Nsengiyumva, Imbonerakure et responsable du parti CNDD-FDD dans le secteur Mutanyagwa, commune Mubimbi, a succombé à ses blessures en date du 26 août 2019. La victime avait été blessée en date du 25 août 2019 au niveau de la tête à l'aide d'une machette au cours des affrontements éclatés entre des Imbonerakure et des membres du parti CNL. Des Imbonerakure munis de gourdins avaient attaqué les membres du parti CNL, de retour de la route Bujumbura-Bugarama qui s'y étaient rendus pour saluer leur leader Agathon Rwasa qui était de passage, après l'ouverture des permanences à Kayanza et à Ruyigi.

III.3. Implication des Imbonerakure dans les violations des droits de l'homme commises au Burundi

Selon le rapport final détaillé de la Commission d'Enquête des Nations Unies sur le Burundi³, des Imbonerakure, des agents du SNR et de la police, ainsi que des responsables administratifs au niveau des communes, zones et collines, ont été les principaux auteurs des violations documentées par ladite Commission. Ce rapport parle aussi de viols commis par des agents étatiques ou d'autres individus agissant en collaboration avec des agents de l'Etat ou avec leur consentement exprès ou tacite, y compris des Imbonerakure, à l'encontre d'opposants présumés ou de membres de leurs familles. De nombreuses violations ont eu lieu dans des zones rurales, au niveau des zones et des collines, qui sont quadrillées par les Imbonerakure, qui cherchent à contrôler la population dans son ensemble, particulièrement au niveau de la base, et contraindre son allégeance au CNDD-FDD.

Durant la période couverte par ce rapport thématique, les membres de la milice Imbonerakure ont été des présumés auteurs de 9 cas de tueries, de 36 cas de tortures et de 24 cas d'arrestation.

A titre d'exemples

En date du 1^{er} septembre 2019, sur la colline Mutara, zone Gisimbawaga, commune Mutumba, province Karuzi, le présumé Gaston, représentant collinaire du parti CNL, a été tabassé à coups de bâton par des Imbonerakure de cette colline, commandés par leur représentant collinaire et le chef de cette colline. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont aussi pillé dans son ménage du haricot, du riz et une chèvre qu'ils ont abattue et mangée le lendemain. Selon les mêmes sources, ils l'accusaient de perturber l'ordre public en organisant des réunions illégales. La victime est allée porter plainte auprès de l'administrateur communal, Tharcisse Bagorikunda qui lui a répondu de rentrer pour attendre des enquêtes.

En date du 5 juillet 2019, sur la colline Ndava, commune Buraza, province Gitega, le représentant communal du parti RANAC, Ferdinand Bizindavyi, a été battu par le chef des Imbonerakure surnommé Nyangoma. Selon des sources sur place, un Imbonerakure du nom de Cyriaque Ngenzebuhoro avait tendu un piège à Ferdinand en lui disant qu'il voulait lui montrer des nouveaux membres du parti RANAC et il a emmené voir Nyangoma qui l'a alors battu.

³ https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/ColBurundi/ReportHRC42/A_HRC_42_CRP2_EN.pdf

IV. THEMATIQUE SANTE

La crise politique liée au troisième mandat illégal du Président Pierre Nkurunziza a affecté tous les secteurs de la vie du pays en général et le domaine de la santé en particulier. Dans cette thématique, les points traités sont la problématique de lutte contre l'épidémie de choléra et du paludisme, le dépistage volontaire du SIDA et la santé mentale au Burundi.

IV.1 L'épidémie de choléra

D'après un communiqué de presse sortie par la Mairie de Bujumbura en date du 5 août 2019, la Mairie de Bujumbura a dénombré 126 cas de personnes atteintes par l'épidémie de choléra. Les zones les plus touchées sont Kanyosha, Buyenzi, Buterere et Cibitoke. Les habitants de la zone urbaine de Ngagara vivent aussi dans la crainte de cette épidémie à cause des coupures régulières d'eau potable observées dans cette zone et depuis plusieurs mois dans les zones déjà affectées par cette épidémie.

En plus, selon les déclarations faites à la presse en date du 17 septembre 2019 par le directeur adjoint chargé des soins, quarante et un autres patients souffrant de l'épidémie de choléra sont alités au centre de prise en charge à l'hôpital Prince Régent Charles. Docteur Oscar Nimpaye a déploré que le nombre de malades de choléra dépassait la capacité d'accueil du centre. Ce dernier a été construit pour accueillir 35 patients au maximum. Le responsable sanitaire affirme que la maladie fait parler d'elle dans les zones de Bwiza et de Buyenzi, en commune Mukaza et de Kanyosha en commune Muha, en Mairie de Bujumbura. Les pénuries récurrentes d'eau potable dans ces zones seraient les principales causes de cette épidémie. Dr Oscar Nimpaye interpelle la population de la ville de Bujumbura à respecter les règles d'hygiène. L'hôpital prince Régent Charles fait savoir que depuis le 1 juin 2019, il a déjà enregistré 429 personnes ayant attrapé l'épidémie de choléra. Cet hôpital déplore uniquement 2 cas de décès.

Face à cette épidémie, la Mairie de Bujumbura a pris une série de mesures pour tenter d'éradiquer la maladie. Des véhicules équipés de hauts parleurs sillonnaient les quartiers de la ville et transmettent des messages pour inviter la population à respecter les règles d'hygiène. D'autres mesures, notamment visant à interdire le commerce des aliments sur des voies publiques et la vente de l'eau potable emballée dans des sachets. Des restaurants mobiles qui se sont improvisés au centre-ville de Bujumbura ont également été interdits. La Mairie de Bujumbura a interdit également aux citoyens de puiser l'eau des rivières traversant la capitale.

On assiste souvent beaucoup à de gens qui se lavent tous les jours dans la rivière Ntakangwa, d'autres puisent l'eau de cette rivière ou y font la lessive. Les mêmes pratiques sont aussi une réalité dans d'autres localités de la ville de Bujumbura.

Le Maire de la ville, Freddy Mbonimpa regrette que des mesures de fermeture des hôtels et restaurants n'aient été appliquées totalement. Le Maire de la ville de Bujumbura demande aux autorités administratives en Mairie de Bujumbura de ne pas ouvrir les maisons fermées que le ministère de la santé publique et de lutte contre le sida n'établisse de rapport sur le respect des règles d'hygiène.

IV.2. Au Burundi, une personne sur deux souffre du paludisme

Le Burundi fait face à une épidémie de paludisme qui ne dit pas son nom. Plus de 5,7 millions de cas, dont 1 801 décès, ont été recensés depuis le début de l'année jusqu'au 21 juillet 2019,

selon les chiffres rendus publics par OCHA, et cela sur une population de 11 millions de personnes. Le Gouvernement n'a pas déclaré officiellement une épidémie de paludisme bien que près de la moitié de la population souffre de malaria.

De trois millions au mois de mai 2019, le nombre de cas de paludisme au Burundi est passé à plus de 5,7 millions à la mi-juillet 2019, selon les chiffres publiés par l'OCHA dans ce pays. Cet organisme onusien cite des données officielles du ministère de la Santé publique.

Quelques 1 800 personnes ont succombé à cette maladie durant la même période et, signe que cette crise n'est pas encore maîtrisée, ce sont plus de 150 000 nouveaux cas - dont 65 décès - qui ont été enregistrés pour la seule semaine du 15 au 21 juillet, toujours selon ce rapport.

Signalons que le Burundi avait déjà fait face à une épidémie de paludisme, il y a à peine deux ans. Plus de 8 millions de cas avaient alors été recensés.

IV.3. L'interdiction du dépistage volontaire en province de Kayanza

La mesure d'interdire le dépistage volontaire du VIH SIDA aux nécessiteux qui le désirent a été prise par la direction sanitaire provinciale de Kayanza au début du mois d'août 2019. Selon le médecin directeur de la province de Kayanza, Célestin Congera, il s'agit d'une mesure d'austérité.

«Le dépistage volontaire du VIH/SIDA coûte cher et nous n'avons pas les moyens pour cela. C'est pourquoi nous l'avons suspendu dans toutes les structures sanitaires, celles des privées et ONGs incluses. Seules les personnes présentant des facteurs de risque de cette maladie seront dépistées», a indiqué Dr Congera. La mesure a déjà été mise en œuvre dans d'autres structures de prise en charge des personnes atteintes du VIH/SIDA.

«Avant la mesure, on parvenait à dépister entre 400 à 500 personnes mais aujourd'hui on dépiste entre 40 et 50 personnes par mois. Ce n'est pas une bonne chose mais nous sommes contraints à le faire», indique un responsable d'une ONG locale.

La mesure d'interdire le dépistage volontaire dans la province de Kayanza suscite un tollé dans la population. «C'est déplorable de prendre une telle mesure au moment où les gens commencent à se faire dépister volontairement. Même les futurs mariés ne sont pas épargnés lorsqu'ils veulent se faire dépister. Les gens se rendent à Bujumbura ou à Ngozi pour se faire dépister. Il faut agir maintenant car demain ça sera trop tard», se lamentent des habitants de Kayanza.

V. THEMATIQUE JUSTICE

La période couverte par ce rapport a été marquée par des irrégularités diverses en matière des droits de l'homme à savoir l'ingérence des corps de sécurité dans les activités des partis politiques ainsi que le refus catégorique du Gouvernement burundais à collaborer avec la Commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi. Cette thématique revient sur le silence des instances juridiques face aux infractions commises par des agents étatiques.

V.1. Ingérence des corps de sécurité dans les activités des partis politiques

Depuis la venue du multipartisme, le recrutement des membres des partis politiques concerne les organes du parti mais notre constat est que des forces de sécurité ont aussi participé au recrutement forcé des membres.

A titre illustratif :

Deux membres du parti CNL obligés d'adhérer au parti CNDD-FDD en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 22 septembre 2019, sur la colline Mvugo, commune Nyanza-lac, province Makamba, Boniface Nzoyihera et Georges Sabushimike, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par la police en compagnie des jeunes Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils sont accusés de vouloir se battre avec des Imbonerakure et d'outrage aux institutions. Selon les mêmes sources, tout a commencé la veille lorsqu'un habitant venait distribuer des invitations pour participer aux cérémonies de mariage prévues au début du mois d'octobre 2019. Le chef de la colline Mvugo accompagné des jeunes du CNDD-FDD a fouillé ce dernier jusqu'à saisir son flash disk. Ces deux militants du CNL ont demandé pourquoi ce dernier ordonne la fouille d'un citoyen paisible. Ces derniers ont vu les jeunes Imbonerakure accompagnés de policiers venir les arrêter.

Ces militants ont été relâchés après avoir signé un document d'adhésion au parti CNDD-FDD. Les mêmes sources ajoutent que le chef du SNR et l'OPJ leur ont intimé l'ordre d'apposer leurs signatures sur ce document.

IV.2. Du silence de la justice face aux infractions commises par des agents étatiques

Des cas d'allégations de violations et de violations des droits de l'homme sont relevés dans nos rapports et souvent des enquêtes débutent mais n'aboutissent pas.

A titre d'exemples :

Quatre ans après la tentative d'assassinat du Président de l'APRODH, toujours pas de justice

En date du 3 août 2019, les DDHs Burundais ont commémoré 4 ans écoulées après la tentative d'assassinat de Pierre Claver Mbonimpa, président de l'APRODH. Pour rappel, ce dernier avait été blessé par balle tirée à bout portant par Jean Claude Kazungu alias Family, identifié comme agent du SNR à bord d'une moto, au quartier Carama, zone urbaine de Kinama, commune Ntahangwa, Bujumbura mairie le 3 août 2015, vers 17h30.

Après cette attaque, les auteurs présumés identifiés par la victime n'ont pas servi de pistes à la justice pour mener une enquête fiable. Cette tentative a été suivie par l'assassinat de son fils et de son gendre. Depuis cette tentative jusqu'à nos jours, la justice se fait toujours attendre pour connaître l'identité des auteurs et les traduire en justice.

Des élèves torturées par un administrateur en commune Bwambarangwe, province Kirundo

Des élèves accusées d'avoir préparé des chansons et dansé pour le parti CNL lors des cérémonies de l'ouverture de la permanence ont été sévèrement tabassées par Fébronie Niyindabiye, administrateur de la commune Bwambarangwe, province Kirundo.

Lors d'un point de presse, l'administrateur de la commune Bwambarangwe, Fébronie Niyindabiye, a rejeté en bloc ces accusations et a affirmé que ces jeunes ont été convoqués pour ne s'être pas acquittés de l'impôt. Elle a ajouté qu'elle est victime des mobiles politiques.

Signalons qu'elle n'a jamais été inquiétée par la justice burundaise après avoir infligé des actes de torture à ces jeunes demoiselles.

V.3. Prolongation du mandat de la commission d'enquête sur le Burundi

En date du 27 septembre 2019, à Genève, le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies a prolongé le mandat de la commission d'enquête sur le Burundi après un vote. Sur 47 pays qui ont voté, 23 pays sont exprimés pour la prolongation du mandat, 11 pays contre et 13 pays ont voté abstention. Le oui a remporté et la commission va continuer à mener des enquêtes sur le Burundi pour une période d'une année. Trois jours après ce vote, dans une interview sur la radio Isanganiro, Martin Nivyabandi, ministre des droits de l'homme a indiqué que le Burundi ne collaborera pas avec ces enquêteurs et s'est félicité du fait que le nombre de pays qui ont voté contre a augmenté de 9 à 11 depuis l'an 2009.

VI. THEMATIQUE BONNE GOUVERNANCE

VI.1. Dialogue politique controversé au Burundi

Au Burundi, depuis la crise de 2015, des partenaires techniques et financiers ainsi que l'EAC n'ont cessé de demander au Gouvernement burundais de négocier avec ses antagonistes afin de restaurer la paix au Burundi. Une série de pourparlers ont été organisés par l'EAC mais ont été caractérisés par des boycotts en grande partie par le Gouvernement, ce qui n'a pas permis à conclure un accord.

Cependant, certains leaders réunis au sein de la plateforme politique CNARED ont mené des négociations en cachette, dont la plus récente a eu lieu à Nairobi du 28 août au 2 septembre 2019, pour la libération de prisonniers politiques, l'ouverture de l'espace politique, la révision de la composition de la Commission électorale nationale indépendante, la délivrance des passeports pour certains membres des partis politiques de l'opposition en exil, leur rapatriement groupé, l'annulation des mandats d'arrêt lancés contre certains membres des partis politiques de l'opposition en exil et la mise à disposition des gardes du corps pour celles et ceux qui retourneraient au Burundi. Une des mesures qui a suivi ces négociations a été la levée de suspension du parti CDP en date du 9 août 2019 par l'ordonnance numéro 530/1548 du Ministère de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local.

"Ce parti a finalement transmis les rapports d'activités et des organes dirigeants", a expliqué le ministre Pascal Barandagiye, estimant que le CDP affiche une bonne volonté de contribuer à l'animation de la vie socio-politique du pays.

La décision de la levée de la suspension qui pesait sur le parti CDP a été prise après des demandes introduites par Anicet Niyonkuru, Secrétaire Exécutif du CNARED comme le montre sa correspondance la plus récente datant du 21 juillet 2019 avec objet redemande de levée officielle de suspension du parti CDP.

Ce parti avait été suspendu par l'ordonnance n°530/1068 du 12/7/2017, accusé de ne pas être en ordre au regard de la loi sur les partis politiques avec six autres partis à savoir le Parti des travailleurs (PIT), Vert-Intwari, la Nouvelle alliance pour la démocratie et le développement au Burundi (NADDEBU), le Parti pour une société non-violente (SONOVI), le Parti pour la Reconstruction de la Nation Burundaise dans le développement communautaire (RUSANGI) et le Parti pour la restauration de la monarchie et le dialogue (ABAHUZA).

Ces négociations qui ont abouti à la décision de la levée de la suspension du parti CDP uniquement suscitent des doutes d'autant plus que le Gouvernement avait boycotté les négociations avec les autres partis et acteurs politiques burundais.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Ce rapport fait état des différents défis observés par thématique dans différents domaines de la vie du pays.

En effet, parmi les défis dégagés figurent :

Au niveau de l'éducation, l'on observe le manque de suivi dans les orientations après le concours national, les conditions d'apprentissage défavorables suite au manque d'équipements, le taux de réussite très faible et la considération de l'appartenance politique dans les nominations des cadres du ministère.

Concernant la thématique femme, les violences observées au Burundi depuis la crise de 2015 n'épargnent pas les femmes.

Pour le cas de la thématique jeunesse, le Gouvernement fait semblant de mettre en application les recommandations liées à la Charte africaine de la jeunesse mais cette mise en application reste émaillée par la politisation.

Le secteur de la santé a de multiples défis liés au manque des réactifs, à la politisation de ce secteur et à la survivance du choléra.

Pour le secteur de la justice, les membres des corps de sécurité et des instances juridiques restent à la solde du parti CNDD-FDD dans certains coins du pays. En outre, le Gouvernement refuse de collaborer avec l'équipe des enquêteurs des Nations Unies.

Quant à la gouvernance, après le boycott des négociations initiées par l'EAC, le Gouvernement a organisé des rencontres en cachette avec certains leaders de la plateforme politique CNARED et dont l'issue n'est que la levée de suspension d'un seul parti politique de l'opposition.

En considération de tous ces défis, la Ligue Iteka recommande ce qui suit:

Au Gouvernement du Burundi :

- d'œuvrer pour la restauration de la paix dans le pays ;
- de se ressaisir, de garantir les droits et les libertés publiques afin de renforcer la gouvernance démocratique au Burundi ;
- de militer pour une justice équitable en cessant l'instrumentalisation et la politisation des institutions nationales et les services publics;
- de revoir la mesure d'interdire le dépistage volontaire qui risque d'augmenter la propagation du VIH/SIDA ;
- de considérer le professionnalisme dans la nomination des différents responsables.

Aux partenaires techniques et financiers :

- d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à reprendre les négociations inclusives avec ses antagonistes.
- de prendre en considération la situation financière alarmante de la population afin de lui venir en aide ;

A la Communauté Est Africaine :

- De prendre toutes les stratégies nécessaires pour la relance du dialogue inclusif inter-burundais.

A l'Union Africaine et aux Nations Unies :

- de s'impliquer pleinement pour la reprise des négociations ;

A la CPI :

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population :

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.